

# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

Maitrise d'ouvrage :

Commune de Bram - rue Chanoine Andrieu 11150 Bram- Tél. : 04 68 76 10 75 - Mail : contact@villedebram.fr

Responsables :

Claudie MEJEAN, Maire de Bram

Présentateur :  
Organisme décisionnaire et  
propriétaire du site :

**Catherine ROI, architecte DPLG (SAS ROI architecture urbanisme paysage, ancienne associée de l'agence URBANE)**  
Commune de Bram

Description de l'opération :

Réhabilitation du village circulaire de Bram, centre historique de la commune. Traitement paysager des pieds de façade pour permettre une réappropriation de l'espace public au bénéfice du piéton et de l'habitant, traitement des sols (déclinaison de la pierre calcaire et du galet) pour re-révéler la qualité des espaces publics du cœur de village circulaire et celle des modes constructifs des architectures savantes ou modestes en limite de cet espace. Amélioration de l'accessibilité aux constructions riveraines en reprenant le profil de voirie pour envisager la reprise de seuils compatibles. Intervention sur la reprise des branchements d'eau potable (suppression du plomb et lutte contre le gaspillage), suppression des canalisations en amiante, la reprise des eaux usées et eaux vannes, réflexion globale sur la reprise du pluvial (en partie aérien, en partie souterrain), la reprise de l'éclairage public pour des sources plus économes. Nouveaux espaces plantés dans la ville et création de surfaces non imperméabilisées.  
Stratégie de l'opération sur un temps long. Une étude préliminaire (APS global avec consultation des habitants) en 2008-2009 puis réhabilitation en deux grandes phases de travaux (2010-2015 et 2016-2020) pour réaliser dans une cohérence globale des tranches de travaux d'environ 400 000€ HT par an.

Equipe pluridisciplinaire :

Etudes d'ensemble (AVP global) agence URBANE mandataire BECT bureau d'étude  
Phase 1 (2009-2015) : agence URBANE mandataire - BECT - Gemma CID Technicité urbaine  
Phase 2 (2015-2020) : Gemma CID Technicité urbaine mandataire - Catherine ROI (SAS Roi Architecture Urbanisme Paysage) - Samuel RABILLER, paysagiste (Hêtre Paysage)  
Continuité d'opération : équipe de maîtrise d'oeuvre maintenue malgré les aléas de liquidation et de licenciements (agence URBANE + BECT), remplacée par un mandataire BET Gemma CID (technicité urbaine) - Samuel Rabiller paysagiste (Hêtre paysage) (ex paysagiste agence Urbane) après la liquidation d'Urbane, et Catherine ROI (SAS ROI architecture urbanisme paysage) (ex associée d'Urbane et en charge du projet depuis l'origine) après la liquidation d'Urbane.

## Aménagement du village circulaire, espaces publics du cœur de ville, Bram (11)



- 1- Rue Alazaïs Razeire
  - 2- Parvis de l'église
  - 3- Rue Louis XIII
  - 4 à 8 - Séquence linéaire de la rue Louis XIII à la rue Bayard
- A : Mairie - B : Eglise



### Qualité architecturale

- **Cohérence entre aménagement, composition et fonctionnalité** : création d'un « devant de porte » planté pour stimuler l'appropriation, bande centrale carrossable dont la qualité (béton de gravillon, pierre) n'incite pas la voiture à stationner, remodelage du profil de la rue pour assurer une accessibilité à toutes les constructions riveraines, valorisation de l'architecture simple des maisons par des plantations.
- **Mise en valeur de l'identité du lieu et du patrimoine** : l'église protégée au titre des MH et la forme circulaire sensible dans l'espace public sont valorisées par un travail des rues circulaires d'une manière continue et une distinction légère des radiales par l'emploi du béton de gravillons uniquement et la mise en place de plantations.
- **Matériaux** : pierre calcaire blonde de l'Hérault, galets sciés locaux, gravillons et sables locaux.
- **Echelle humaine prise en compte** dans les proportions des espaces existants et dans leur orientation.

### Qualité de la vie sociale

- **Concertation** conduite en amont de la réalisation avec les élus et les habitants impliqués.
- Implication des services de l'UDAP et du SRA (question archéologique très présente).
- Choix d'entreprises au personnel capable de **conduire de la médiation**.
- **Convivialité** : espaces publics à se réapproprier, plantes proposées incitant aux échanges (entretien, graines, boutures).
- **Accessibilité** : travail du profil en travers et en long pour améliorer les accès aux maisons (reprise des seuils incluse dans l'aménagement).
- **Promenade** : espace agréable devenant un but de découverte (mise en place d'un circuit patrimonial).
- **Valeur symbolique** : la valorisation par le traitement des sols redonne une fierté et une qualité au cœur de la ville circulaire un peu désertée en 2008.

### Respect de l'environnement

- **Gestion de l'eau pluviale** en régime méditerranéen par reprofilage des voies et gestion à ciel ouvert dans les rues de son recueil, réintégration de surfaces perméables (surfaces plantées et gravillonnées). Traitement de la collecte rebranchée sur le système préexistant.
- Apport d'**espaces non imperméabilisés** en pied de façade favorisant la respiration des murs anciens, les échanges air/eau et la biodiversité.
- Gestion de la voiture et **réappropriation de la place des piétons** et des modes doux.
- **Plantations** : palette de plantes méditerranéennes rustiques nécessitant peu ou pas d'arrosage et à la dynamique de conquête naturelle si elles se plaisent dans le milieu.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr